



Jean LAUNAY

Président

CSSPCE - Commission Supérieure du Service Public
des Postes et Communications Electroniques

Bât. Grégoire - Télédéc 021 - 59, Bd Vincent Auriol

FR - 75703- PARIS CEDEX 13

Paris, le 14 juin 2016

Monsieur le Président,

Cher Jean,

Si la généralisation du Très haut débit est bien l'objectif que nous nous fixons grâce aux investissements publics, il convient de ne pas oublier que le « service universel » conservera une grande importance dans les années à venir.

À ce sujet, l'AVICCA souhaiterait que la CSSPCE se saisisse de deux sujets majeurs, à savoir d'une part la question des infrastructures sous-jacentes, et d'autre part à la mutabilité du service universel.

L'infrastructure d'un réseau de communications électroniques représente environ 80% des coûts. En France, elle a été déployée sous un régime de monopole public, qui a permis d'en assurer l'extension territoriale, avec cependant de fortes disparités de traitement (génie civil enterré, aérien, lignes en pleine terre) qui ont encore des conséquences aujourd'hui. La majeure partie de cette infrastructure utilisée par le réseau cuivre sera utilisée par les réseaux en fibre optique ; aussi la pérennité de cette infrastructure est essentielle, ce qui passe par de la maintenance préventive et curative, et par de la sécurisation (enfouissements notamment).

Bien qu'Orange ait pris récemment des engagements d'investissements supplémentaires auprès de l'ARCEP, il nous paraît nécessaire qu'un véritable audit soit engagé sur l'état actuel et la maintenance de cette infrastructure, à l'image de celui qui a été réalisés sur le ferroviaire. Il a permis une prise de conscience sur les risques encourus, même si la situation n'est pas rétablie, vu le sous-investissement chronique qui a trop longtemps été ignoré. Nous ne préjugeons pas ici d'une situation équivalente dans les télécoms ; les retours de terrain sont nombreux, mais sont à objectiver.

Il nous paraîtrait également fondamental de projeter l'évolution indispensable du service universel, dans un contexte à la fois de généralisation du Très haut débit, et de mise en place d'une mosaïque d'opérateurs chargés d'établir ces réseaux, privés ou publics, sur l'ensemble du territoire national. Le niveau du SU, comme son mode d'attribution, doit accompagner cette mutation. Une étude prospective sur ce sujet permettrait d'éclairer le Parlement et le gouvernement, et de donner les signaux nécessaires aux collectivités et aux opérateurs.

Notre association se tient à votre disposition pour tout complément d'information. En vous remerciant de l'attention que votre Commission voudra bien porter à ces deux sujets, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Bien à toi,

Patrick CHAIZE

Président de l'AVICCA

Pierre CAMANI

Secrétaire général de l'AVICCA